



Appel à projets Cœur Sur l'Asso Prix : « Petit cœur deviendra grand »

Instructions pour les dossiers de candidature

Introduction

Acted, ONG française de solidarité internationale, opérateur de la mise en œuvre du projet NOPLANETB cofinancé par l'Union Européenne, et Sensecube, structure juridique de l'incubateur de makesense dédiée à l'accompagnement de projets à impact, s'associent pour coorganiser cet appel à projets sur le thème « de la transition ».

Cet appel à projets s'inscrit :

- Dans le cadre de NOPLANETB – Réconcilier la science et la société pour favoriser des stratégies de transition inclusives (**Contrat n° NDICI CHALLENGE/2023/448-259**), un projet de quatre ans, cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme de financement DEAR (Development Education and Awareness Raising), mis en œuvre dans huit pays de l'Union Européenne (UE) : le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et l'Estonie.
- Dans le cadre des prix "cœur sur l'asso", L'incubateur de makesense souhaite apporter un soutien financier et non financier à des associations œuvrant pour un monde plus juste et plus durable.

Le projet NOPLANETB part du principe que pour faire face aux crises climatiques et écologiques actuelles, cela nécessite un engagement public non seulement pour accroître la sensibilisation aux risques, mais aussi pour saisir les opportunités et favoriser une plus grande responsabilisation de la part des principaux acteurs tels que les autorités publiques, les secteurs privés, les institutions donatrices et les médias.

Cadre général de l'appel

Le présent appel à projets s'adresse aux OSCs (voir le paragraphe 6 pour les critères d'éligibilité des OSCs) qui partagent l'idée générale du projet et visent à y contribuer par leurs propres actions. D'une manière générale, deux enjeux inspirent l'approche de NOPLANETB :

- I. Les actions climatiques touchent souvent des personnes déjà plus ou moins engagées et ouvertes à l'examen de politiques de transition

- II. Ces actions proposent souvent des solutions sans en expliquer suffisamment les bénéfices, ce qui risque de décourager les moins informés ou les plus sceptiques.

Objectif principal

Le projet NOPLANETB s'engage à apporter un soutien financier et technique aux projets qui présentent un plan efficace et réaliste d'engagement des citoyens et des institutions moins sensibles (identifiés comme « désengagés », c'est-à-dire des individus et des acteurs qui ne sont pas particulièrement réceptifs aux enjeux climatiques et écologiques) pour les sensibiliser à l'importance de l'action climatique et favoriser des pratiques durables.

Ce faisant, NOPLANETB vise également à promouvoir la confiance dans la science. Les causes anthropiques du changement climatique et des crises écologiques sont basées sur des travaux scientifiques solides, mais ces preuves sont souvent confondues avec d'autres types d'arguments et/ou présentées comme des élaborations académiques, ce qui les rend difficiles à comprendre et apparemment éloignées de la vie quotidienne. NOPLANETB entend promouvoir une approche basée sur la science en favorisant une large compréhension des phénomènes, en encourageant la pensée critique, en mettant l'accent sur la vérification des faits et en s'engageant dans des activités de vulgarisation scientifique.

Personnes et institutions désengagées

Il s'agit d'un objectif ambitieux, car il n'est pas facile d'identifier et d'impliquer des citoyens et les institutions qui ne sont pas particulièrement sensibles aux enjeux climatiques et écologiques. NOPLANETB considère les définitions suivantes :

- Les individus désengagés ne sont pas nécessairement des « négationnistes », mais plutôt des individus qui, pour différentes raisons, ne sont pas encore conscients, intéressés ou qui ont perdu tout espoir en l'avenir climatique et écologique de la planète. Ces personnes peuvent être (liste non exhaustive), des personnes non informés (par exemple, manquant de connaissances de base), préoccupées sur le plan économique (par exemple, craignant que les politiques climatiques aient un impact négatif sur leurs finances personnelles), préoccupées par le mode de vie (par exemple, craignant que les politiques climatiques perturbent leur mode de vie), influencées politiquement (par exemple, influencées par l'affiliation politique), méfiantes à l'égard du gouvernement (par exemple, celles qui se méfient généralement des institutions gouvernementales, conduisant au scepticisme), axées sur le court terme (p. ex. celles qui privilégient les gains à court terme aux avantages à long terme), sans accès à des possibilités d'engagement, déconnectés de la nature (par exemple, ceux qui ne s'intéressent pas aux questions environnementales), culturellement conflictuelles (par exemple, ceux qui perçoivent les actions climatiques comme étant en conflit avec leurs valeurs traditionnelles), percevant un manque d'impact (par exemple, ceux qui pensent que leurs actions personnelles ne feront pas de différence significative).

- Une institution désengagée du climat fait référence à une organisation/entité, qu'elle soit publique, civique ou privée, qui fait preuve d'un manque de sensibilisation, d'intérêt ou de participation active à la lutte contre les problèmes liés au changement climatique. Ces institutions peuvent ne pas reconnaître le lien entre leurs activités et la durabilité, ou elles peuvent sous-estimer l'importance d'intégrer les considérations climatiques et écologiques dans leurs stratégies et leurs politiques.

1. Objectifs requis des projets à soutenir :

Outre les critères d'éligibilité des coûts et des activités (spécifiés ci-dessous), les actions financées doivent être conçus dans le but de :

- a) Lutter contre le désengagement : Formuler des projets qui proposent des solutions permettant de répondre principalement au désengagement d'individus, d'institutions ou d'autres entités (ou de l'une d'entre elles).
- b) Promouvoir la confiance dans la science : Placer les preuves scientifiques au centre du projet et de la communication afin de les rendre plus accessibles et plus pertinentes pour la vie quotidienne, favorisant ainsi une acceptation et une compréhension plus larges des avantages de la durabilité.

2. Domaines d'intervention

Le projet NOPLANETB vise à soutenir des actions portant sur la consommation responsable et durable, les emplois de l'économie verte, le développement durable au cœur des conditions de travail, les villes durables, la gestion de l'eau, la santé des sols, la mobilité durable et douce, le partage des connaissances et l'accès aux informations scientifiques fiables et exploitables.

Le projet NOPLANETB propose un soutien financier, un accompagnement technique avec des formations et du mentorat, la mise en avant et la valorisation des solutions ainsi que la création d'une communauté de pratique pour les personnes et associations engagées pour la transition écologique.

3. Lecture complémentaire

L'année dernière, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a alerté la classe politique et l'opinion publique sur les difficultés de financement que rencontre le monde associatif. Plus de 6 500 responsables associatifs ont répondu à un questionnaire mettant en avant que « les associations se retrouvent confrontées à deux grandes difficultés (citées par 90% d'entre elles) : obtenir des financements pour des projets à long terme et obtenir des financements pour leur fonctionnement. Par ailleurs, elles considèrent également difficile d'allouer du temps à la recherche de financement, une difficulté ressentie d'autant plus au sein des structures de petite taille. Près de 80% des répondants constatent une raréfaction des subventions directes au profit d'appels à projets ou d'appels à manifestations d'intérêts. Cela entraîne une fragilisation des modèles économiques.

Ainsi, pour les associations ayant des activités de ventes de biens ou de services (près de 63% des répondants à ce questionnaire) constatent en grande majorité une augmentation de la concurrence ces dernières années. 37% déclarent que celle-ci vient d'autres associations proposant des services similaires ou davantage subventionnées. Le secteur de la formation est particulièrement concerné. Et 23 % déclarent que celle-ci vient d'entreprises, principalement de start-ups et micro-entreprises, en particulier pour les structures évoluant dans les secteurs de la petite enfance, de l'emploi ou du sport. »

Le CESE préconise de renforcer le financement des associations et d'en faire une urgence démocratie. « Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable. Santé, action sociale, culture, éducation, environnement...etc., les associations assurent des pans entiers de services d'intérêt général, non marchands, auprès d'un large public et dans tous les territoires : un véritable ciment sociétal. Dans leur diversité, les associations ont pour point commun de placer l'économie comme moyen au service de la société. Or les logiques concurrentielles européennes et les contraintes pesant sur les finances publiques entravent leurs capacités d'initiative et d'engagement et les poussent vers la marchandisation aux dépens de leur utilité sociale.

Entre 2005 et 2020, la part des subventions a baissé de 41 % dans le budget des associations au profit de logiques marchandes. La baisse des subventions et la hausse des commandes publiques et des appels à projet poussent les associations vers une « gestionnarisation » qui dénature leur action et contribue à la perte de sens que beaucoup d'associatifs déplorent. Ces évolutions fragilisent l'équilibre économique des associations aggravées par la forte inflation de 2022 et 2023 qui ont précipité les Restos du cœur ou encore les centres sociaux dans de grandes difficultés.

Au-delà de la question financière, on ne peut envisager de faire société sans le monde associatif, déterminant de notre vie démocratique. Il y a donc urgence à agir.

Le financement des associations doit être renforcé. Le CESE est convaincu de l'urgence et de l'importance de renforcer le financement de la vie associative : les auditions et une large consultation d'associations (plus de 6500) l'y conforte. Il appelle à consolider la confiance entre les citoyens engagés, les pouvoirs publics et le législateur. Le CESE lance donc un appel à une vigilance renforcée de toutes et de tous sur ces enjeux de pérennité du monde associatif. »

Rapport complet du CESE : [Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique : le CESE a adopté l'avis | Le Conseil économique social et environnemental](#)

Associations : Une situation financière particulièrement fragile en 2025

Le Mouvement associatif, le Réseau national des Maisons des associations, l'Observatoire régional de la vie associative (ORVA) des Hauts de France et Hexopée ont lancé une enquête sur la santé financière des associations entre février et mars 2025. Le rapport s'appuie sur les réponses de 5 557 structures, comprenant des associations employeuses et non-employeuses.

« 31 % des associations employeuses et 9 % des associations non-employeuses disposent d'une trésorerie couvrant moins de trois mois d'activité ou d'aucune trésorerie. Au contraire, 10 % des associations employeuses et 35 % des associations non-employeuses ont une trésorerie couvrant au moins une année d'exploitation. Globalement 37 % des associations non-employeuses et 54 % des associations employeuses, toutes tailles confondues, indiquent rencontrer, de manière ponctuelle ou récurrente, des problèmes de trésorerie. »



Source : article [Associations : une situation financière particulièrement fragile en 2025 | Carenews INFO](#)

Le Haut Conseil à la vie associative a publié un rapport intitulé " La transition écologique : enjeux et impacts pour l'engagement citoyen et associatif", qui analyse la manière dont l'urgence de la transition écologique vient affecter l'engagement citoyen en France, et plus particulièrement l'engagement associatif. En 5 chapitres, le rapport met en lumière :

- l'intégration en cours des pratiques écologiques au sein des modèles associatifs,
- le potentiel des associations en matière d'innovations au service d'une "transition juste",
- les enjeux des coopérations inter-associatives sur le sujet,
- le rôle des associations dans l'élaboration du cadre juridique pour la transition écologique,
- les évolutions du partenariat entre les citoyens, associations et secteur public dans ce domaine.

A l'issue de ces réflexions, le HCVA formule des recommandations à l'attention des pouvoirs publics comme à l'attention des associations.

[Pour lire le rapport](#)

4. Exigences spécifiques

☐ Objectifs et priorités de l'appel à projets

Cet appel à projets se concentre sur **la transition écologique juste en France** et s'appuie sur les différents thèmes mentionnés dans la section « 2. Domaines d'intervention. »

“Petit cœur deviendra grand” récompense les jeunes associations engagées dans la transition, qui déploient des actions concrètes pour transformer leur territoire, aider leur public cible et agir pour la transition écologique. Ce prix a vocation à donner un coup de pouce à de jeunes associations ayant envie de tester et/ou déployer leurs activités à plus grande échelle, ou auprès d'un plus large public.

☐ Activités qui pourraient être financées dans le cadre de cet appel

Pour être éligibles au cofinancement, les actions proposées doivent être conformes aux objectifs et aux priorités du présent appel à projets et doivent clairement identifier et définir le(s) groupe(s) bénéficiaire(s).

Les candidats doivent présenter toutes les activités qu'ils jugent nécessaires pour atteindre les objectifs de cet appel à projets en lien avec les demandes nationales et/ou locales existantes et pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre où les projets sélectionnés seront mis en œuvre.

Les types d'activités qui peuvent être financées sont les suivants :

- Faciliter la coopération entre les parties prenantes pour développer des (micro) modèles d'économie circulaire : Organiser des ateliers, des réunions et des projets collaboratifs pour encourager les parties prenantes de divers secteurs à travailler ensemble à la création et à la mise en œuvre de modèles d'économie circulaire.
- Sensibiliser les consommateurs à des modes de vie plus durables par le biais de campagnes ciblées : concevoir et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation qui éduquent les consommateurs sur les pratiques de vie durables, dans le but d'accroître leur compréhension et leur adoption de comportements écologiques.
- Initier et renforcer les coopérations multipartites qui mettent en évidence les avantages de la lutte contre le changement climatique : Coordonner les initiatives qui rassemblent différents intervenants pour participer aux efforts d'atténuation du changement climatique, en mettant l'accent sur les avantages sociaux, institutionnels, économiques et environnementaux.

- Promouvoir la sensibilisation des citoyens aux pratiques de résilience et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : Lancer des programmes et des campagnes éducatifs qui informent les citoyens sur l'importance de la résilience et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Encourager la responsabilité collective par la sensibilisation et des actions participatives pour la protection et la restauration de l'environnement : Organiser des initiatives communautaires qui engagent les citoyens dans des activités visant à la conservation de l'environnement, en soulignant l'importance mondiale de ces efforts.

La liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Toute autre activité jugée nécessaire pour atteindre les objectifs de l'appel peut être ajoutée.

De plus, lors de la préparation du plan d'activités et du budget, il est obligatoire de considérer que :

- Des réunions et des activités de renforcement des capacités seront organisées pendant la mise en œuvre des projets, afin de renforcer les capacités de gestion des organisations qui recevront une subvention dans le cadre du présent appel à projets ainsi que les compétences de leurs collaborateurs chargés de la mise en œuvre du projet. En particulier, un atelier sera organisé en présentiel lors du démarrage du projet (impliquant 1 membre du personnel du projet) et au moins un autre atelier sera organisé pendant la mise en œuvre du projet (impliquant 1 membre du personnel du projet).
- Une communauté de pratiques sera également créée.
- Le financement de l'Union européenne doit être visible dans les supports de communication produits grâce aux financements de l'UE et aux actions mises en œuvre. Pour cela, les associations bénéficiaires de l'appel à projets devront suivre les directives de communication et de visibilité de l'Union européenne. Des outils, des manuels et des conseils seront fournis pendant la mise en œuvre du projet en conséquence.
- Des audits seront réalisés tout au long de la mise en œuvre, par un auditeur externe certifié. Le coût de l'audit ne doit pas être inclus dans le budget des projets proposés.

☐ Critères prioritaires

La priorité sera accordée aux projets qui comprennent les éléments suivants :

- Expérience et expertise démontrées de l'organisation soutenant l'action proposée.
- Développement d'approches innovantes, de modèles d'intervention ou d'outils potentiellement répliquables et évolutifs.
- Capacité à attirer des ressources supplémentaires.
- Clarté dans la description des objectifs et l'identification des bénéficiaires (mesure de l'impact).

- Collaborations et activités de mise en réseau avec d'autres entités (par exemple, partenariats public-privé, collaborations avec les autorités locales / entreprises à but lucratif, etc.), mettant en évidence la valeur ajoutée produite.

5. Montant de la subvention

Le montant indicatif global mis à disposition pour le présent appel à projets est de **35 000 Euros**.

Cet appel à projets vise à sélectionner **5 associations** avec une contribution financière au budget de mise en œuvre des actions à hauteur de **7 000 Euros** par projet.

Acted se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles, en cas de qualité insuffisante des projets reçus et/ou en cas de nombre insuffisant de projets reçus.

6. Critères d'éligibilité

Afin d'être admissible à une subvention dans le cadre de cet appel à projets, la structure candidate doit :

- Être une association de loi 1901
- Être à but non lucratif
- Être enregistrée en France depuis moins de 3 ans (après le 15 avril 2022)
- Ne pas avoir bénéficié d'un projet financé dans le cadre du Programme DEAR (appel à projets 2022), directement ou indirectement (par exemple par le biais du soutien financier à des tiers d'une action financée par le DEAR)

Une seule proposition de projet peut être financée pour chaque association candidate dans le cadre de cet appel à projets.

7. Éligibilité géographique

Les activités doivent être mises en œuvre en France métropolitaine.

8. Durée des projets

Le projet débutera à la signature de la convention de subvention au plus tôt le 1^{er} juillet 2025. Les activités commencées avant cette date ne peuvent pas être financées.

La durée minimale du projet est de 3 mois, tandis que la durée maximale est de 9 mois.

9. Éligibilité des coûts

Seuls les coûts éligibles peuvent être pris en compte pour une subvention. Les coûts éligibles doivent être basés sur les coûts réels sur la base de pièces justificatives.

☐ Coûts directs éligibles :

- Les dépenses encourues lors de la mise en œuvre du projet, comme précisé dans la convention de subvention. Les coûts se rapportent donc aux activités réalisées au cours de la période de mise en œuvre.
- Les dépenses prévues et indiquées dans le budget global.
- Les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- Les dépenses identifiables et vérifiables, notamment inscrites dans les registres comptables des bénéficiaires et déterminées conformément aux normes comptables applicables en France.
- Les dépenses respectent les exigences de la législation fiscale et sociale applicable en France.

Les dépenses réalisées par les partenaires de projet sont admissibles, à condition qu'ils répondent à tous les critères susmentionnés et qu'ils soient documentés de la même manière que pour l'organisation principale.

Attention : tous les critères ci-dessus doivent être suivis car ils sont cumulatifs.

☐ Coûts non-éligibles. Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- Travaux de rénovation des foyers.
- Dettes et frais de service de la dette.
- Provision pour pertes et passifs futurs potentiels.
- Coûts déclarés par les bénéficiaires mais financés par une autre action ou un autre programme bénéficiant d'une subvention de l'UE.
- Achats de terrains ou de bâtiments.
- Achat de véhicules.
- Pertes de change.
- Location de bureaux.
- Les impôts, y compris la TVA, sauf si le bénéficiaire peut démontrer qu'il ne peut pas les récupérer.
- Crédit à des tiers.
- Frais forfaitaires ou auto-certifiés (tous les frais encourus doivent être étayés par des pièces justificatives appropriées)
- Contributions en nature (ex : valorisation d'équipements existants, dons, bénévolat, etc.).

10. Comment postuler

La procédure de candidature dans le cadre du présent appel à projets est une procédure en une seule étape.

- ☐ Les candidats doivent soumettre leurs candidatures, composées de la liste des documents au point 12, en langue française via le formulaire en ligne au plus tard le 25 mai à minuit.

- ☐ Les candidatures écrites à la main ne seront pas acceptées.
- ☐ Les candidatures reçues par mail ne seront pas acceptées.
- ☐ Les propositions remises en main propre ne seront pas évaluées.

Veillez noter que seuls les documents obligatoires prévus par cette procédure seront évalués. Il est donc de la plus haute importance que les documents obligatoires contiennent toutes les informations pertinentes. Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée à Acted.

Pour toute information sur l'appel à projets, veuillez envoyer un courriel à noplanetb@acted.org. Les réponses aux questions seront fournies jusqu'à 1 semaine avant la date limite et seront publiées sur le site web de l'appel afin que tous les candidats potentiels aient accès aux informations pertinentes.

Une réunion d'information sera organisée en ligne le 30 avril à 17h00.

Les associations sélectionnées seront informées la semaine du 2 juin de leur pré-sélection pour la phase de vote du public. Les votes du public auront lieu du 4 juin à midi jusqu'au 19 juin à 20h, heure de la remise des prix lors d'une soirée organisée à l'occasion. Le lieu où se déroulera la soirée de remise des prix sera communiqué ultérieurement.

11. Evaluation et sélection des projets

Les candidatures seront évaluées par le comité d'évaluation qui sera composé d'experts de la conception et de la gestion de projets et d'experts sectoriels. L'accent sera mis principalement sur la pertinence de l'action proposée, sur l'efficacité et l'efficience, l'impact ainsi que la répliquabilité de l'action.

Si l'examen des demandes révèle que l'action proposée ne répond pas aux critères d'éligibilité définis ci-dessus, et/ou si les informations fournies sont incorrectes et/ou si toutes les informations obligatoires ne sont pas fournies, les demandes sont rejetées sur cette seule base.

12. Liste des annexes

Les annexes ci-dessous sont obligatoires pour que le projet soit éligible et évalué.

1. Annexe B – Budget (format téléchargeable)
2. Les statuts de l'association qui doit être créée après le 15 avril 2022
3. Le budget prévisionnel 2025
4. La déclaration officielle de l'association en Préfecture